

Mercredi 9 novembre 2016

## Solidarité : signature du Plan départemental d'insertion et du Pacte territorial d'insertion.

Josiane Chevalier, Préfète de l'Essonne, Valérie Péresse, Présidente de la région Île-de-France, François Durovray, Président du Conseil départemental de l'Essonne, Anne-Marie Barbeau, Directrice territoriale déléguée à Pole Emploi et Christine Mansiet, Directrice de la Caisse Allocations Familiales de l'Essonne signeront le Pacte territorial d'insertion et le Plan départemental d'insertion 2016-2020 mardi 15 novembre à 14h à l'Hôtel du Département. En adoptant cette orientation, l'objectif est clair : accompagner les allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) vers l'emploi à l'aide d'un parcours personnalisé.

« Nous souhaitons favoriser des dispositifs d'insertion innovants et adaptés aux besoins des bénéficiaires du RSA, grâce à une vision partagée, une offre d'insertion au plus proche des attentes du monde de l'entreprise, un accompagnement adapté et personnalisé ainsi qu'une mobilisation active des bénéficiaires pour les placer au cœur de leur projet » annonce **François Durovray, Président du Conseil départemental de l'Essonne.**

En charge de la gestion du RSA et de la mise œuvre d'une politique d'insertion destinée aux bénéficiaires de cette allocation, le Conseil départemental a fait le choix de l'innovation, en rassemblant son Programme départemental d'insertion (PDI) et son Plan territorial d'insertion (PTI) en un document unique. Élaboré pour cinq ans, le nouveau document succède au PDI lancé en 2014. « Nous avons allongé sa durée vie de deux ans, en concertation avec nos partenaires, pour nous laisser le temps de sa mise en œuvre et de son évaluation » souligne **Sandrine Gelot, Vice-présidente du Conseil départemental déléguée à l'insertion, à la cohésion sociale, à la politique de la ville et à l'habitat.**

Pour établir cette nouvelle feuille de route, le Département a fait ainsi appel à l'ensemble des acteurs institutionnels du territoire (Pôle emploi, Centres communaux d'action sociale, Caisse d'allocations familiales, PLIE, associations diverses...). Il s'est également appuyé sur **l'expérience des allocataires** eux-mêmes, puisque deux cent quatre-vingt acteurs sociaux concernés ont pris volontairement part aux ateliers territoriaux. Quatre cent bénéficiaires du RSA ont également participé à l'étude de cohorte pour évaluer les profils nécessaires à l'élaboration de ce PDI-PTI et de ses 78 fiches actions. Le PDI-PTI accompagne l'allocataire tout au long de son parcours : avant son entrée dans le dispositif, lors de son entrée, pendant le RSA, et à la sortie du dispositif.

« Les allocataires du RSA étaient 26 669 en Essonne en 2014, soit 2,13% de la population. Avec son nouveau PDI-PTI, le Conseil départemental entend bien atteindre l'un de ses objectifs premiers : permettre un retour à l'emploi durable » conclut **Sandrine Gelot.**